

## Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 22 Mars 2016

---

**Présents :** Joël Devos, Bruno Wulleput, Annick Broïon, Dorothee Debruyne, Mark Mazières, Patrice Seingier, Catherine Duplouy, Marie-Franche Briche, Gervais Coupin, Hugues Declercq, Vincent Ducourant, Katia Decalf, Monique Laporte, Pascal Tellier, Catherine Oden, Laurent Henneron, Cécile Devadeerre, Philippe Sonnevillie, Bénédicte David, Claude Frenois.

**Donnent procuration :** Odette Malvache-Delestrez à Bruno Wulleput.  
Amandine Labalette à Dorothee Debruyne  
Gontran Verstaen à Joël Devos

**Secrétaire de Séance :** M. MAZIERES Mark

Effectif du Conseil Municipal : 23  
Présents en séance : 20  
Absents : 3 dont 3 procurations

M. le Maire, Président de séance, constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut commencer ses travaux conformément à l'article L.2121-17.

### 1 / Rapport sur les Orientations Budgétaires 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation pour les communes de plus de 3500 habitants d'organiser un débat sur les orientations générales du budget, sur les engagements pluriannuels envisagés et sur la structure et la gestion de la dette de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

La commune de Steenwerck, comptant actuellement 3528 habitants, doit ainsi organiser un tel débat avant l'adoption du budget primitif 2016.

Monsieur le Maire et Madame Debruyne, adjointe aux Finances, présentent le Rapport sur les Orientations Budgétaires dans le cadre du budget primitif pour l'exercice 2016.

Il est ensuite proposé au Conseil Municipal d'adopter le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2016.

*Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

### 2 / SIECF – Cotisations communales au titre de 2016

Le SIECF (Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre) est un syndicat à vocation multiple. A ce titre, il exerce les compétences d'organisation de la distribution publique de gaz et d'électricité, de l'éclairage public et des télécommunications numériques.

Le comité syndical du SIECF a décidé de fixer les cotisations communales au titre de l'année 2016 de la manière suivante :

- Electricité : 3,10 € / habitant ;
- Gaz : gratuit ;
- Eclairage public : 3,00 € / habitant ;
- Télécommunication numérique : 5,50 € / habitant, répartis entre la commune et la CCFI.

Ces cotisations peuvent être budgétisées (prises en compte dans le budget communal en section de fonctionnement) ou fiscalisées par une imposition additionnelle sur les impôts locaux communaux.

Ce choix doit être validé pour chaque année par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fiscaliser les cotisations communales dues au SIECF.

*Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

### 3 / Enveloppe budgétaire des accueils de loisirs pour l'été 2016

Monsieur le Maire propose de reconduire les bases de calcul de l'enveloppe budgétaire pour le fonctionnement et le transport des accueils de loisirs de juillet et août 2016 de la manière suivante :

#### En Juillet :

	Fonctionnement	Transport	Total
Section Maternelle	2,00 €	1,12 €	<b>3,12 €</b>
Section Primaire	2,83 €	1,11€	<b>3,94 €</b>
Section Point Jeunes	6,62 €	1,81 €	<b>8,43 €</b>

#### En Août :

	Fonctionnement	Transport	Total
Section Maternelle	2,33 €	1,81 €	<b>4,14 €</b>
Section Primaire	3,49 €	1,87€	<b>5,36 €</b>

Pour l'accueil échelonné du matin en juillet et août : 0,25 € / enfant / jour.

Le fonctionnement comprend les dépenses liées aux activités et sorties, les dépenses d'ordre alimentaire pour les mini-camps, les goûters et certaines activités pédagogiques ainsi que les dépenses en fournitures diverses et petit matériel.

Les dates de fonctionnement des accueils de loisirs sont les suivantes :

- En Juillet : du jeudi 07 au vendredi 29 Juillet 2016, soit 16 jours
- En Août : du lundi 1<sup>er</sup> au mardi 23 août 2016, soit 16 jours.

*Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

### 4 / Echange de terrain et régularisation

Monsieur Wulleput, premier adjoint, propose une régularisation de titre de propriété avec un riverain pour des parcelles situées à l'angle de la rue de la Rabette et de la rue du Stade.

Une partie du domaine privé est utilisé par la commune comme passage d'accès aux logements communaux alors qu'une partie du domaine public planté d'une haie est utilisé par le riverain.

La proposition d'échange de terrain va permettre de régulariser l'usage et l'occupation afférentes aux deux espaces.

Durant la délibération, Monsieur le Maire, partie prenante dans l'échange en tant qu'héritier indirect, quitte la salle du conseil.

*Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal, en l'absence de Monsieur le Maire*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil municipal à 22 heures.